

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche  
Service Environnement et Aménagement du Territoire  
0413311678

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Délégation chasse et pêche - 5ème répartition - subventions aux associations.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la chasse et la pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 57 du 15 décembre 2017, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation chasse et pêche.  
Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette cinquième répartition des crédits de subvention 2018, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 55 000 € selon le détail suivant :

- 27 000 € en fonctionnement pour six demandes de subventions déposées par six associations,
- 28 000 € en investissement pour deux demandes de subvention déposées par deux associations, précisées comme suit :

L'association Amicale des chasseurs de la commune de Cabriès sollicite une aide d'un montant de 12 000 € pour la construction de deux clapiers artificiels. Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 12 000 € sur une dépense subventionnable totale de 16 651 € TTC (soit un taux de 72.07 %).

L'association Amicale des chasseurs de Port Saint Louis du Rhône sollicite une aide d'un montant de 16 000 € pour l'achat d'une pompe gros débit. Il vous est proposé d'octroyer un montant d'aide de 16 000 € sur une dépense subventionnable totale de 20 187 € TTC (soit un taux de 79,26 %).

Vous trouverez, ci-joint en annexe, la répartition proposée pour chacune de ces demandes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

